

Le pouvoir burundais interdit un spot de soutien à un militant des droits de l'Homme

RFI, 19-07-2014 Burundi : une chanson de soutien à Pierre Claver Mbonimpa censurée Le pouvoir burundais a censuré des spots et une chanson en faveur de Pierre Claver Mbonimpa, le militant des droits de l'homme emprisonné depuis le 15 mai. Le Conseil national de la communication juge que ces spots portent atteinte à l'ordre public et sont « inappropriés ». Cela faisait deux mois que quatre médias indépendants au Burundi martelaient sur les ondes un spot en faveur de Pierre Claver Mbonimpa. Cette figure de la société civile burundaise, président de l'Aprodh - une association de défense des droits de l'homme - est en prison depuis le 15 mai.

Il a été arrêté après avoir fait part de ses soupçons sur des distributions d'armes aux imbonerakure, les jeunes du CNDD-FDD, le parti au pouvoir. Pierre Claver Mbonimpa avait également dénoncé l'existence d'entraînements paramilitaires de jeunes Burundais, organisés en RDC. Le pouvoir dénonce des « contenus codés » Mais c'est est Les Burundais n'entendront plus ces fameux spots, qui faisaient tant enrager le pouvoir. Ce qui déplaît, selon le Conseil national de la communication (CNC), c'est le « message » diffusé par les quatre médias burundais indépendants sur la détention du plus célèbre défenseur des droits de l'homme au Burundi, Pierre Claver Mbonimpa. Ces informations sont entrecoupées de chansons aux contenus codés et d'extraits de discours de feu nos héros nationaux et il y a une chanson qui fait intervenir un mouton, des brebis, et des dits-héros dans un contexte inapproprié », explique le président du CNC, Richard Giramahoro. Le discours du héros de l'indépendance et de la démocratie y prône tout simplement qu'il n'y aurait plus jamais de violation des droits de l'homme au Burundi. Quant aux moutons et brebis dont parle la chanson d'un célèbre groupe burundais de reggae, c'est l'histoire d'un qui est en prison pour avoir mangé de la viande alors qu'il est herbivore. Une allusion très claire à Pierre Claver Mbonimpa. Il a donc tout simplement été interdit de diffuser, depuis vendredi soir, ces spots et cette chanson. Un abus de pouvoir grotesque Les responsables des quatre médias burundais indépendants ont réagi, d'abord, vendredi soir. Ils s'inclinent devant cette décision, mais ne baissent pas les bras. C'est un abus de pouvoir grotesque Mais il insiste : « Nous allons montrer notre bonne foi et éviter ces commentaires qui semblent leur poser problème ». Concrètement, ils vont continuer à parler du vieux prisonnier tous les jours, et vont passer ce qui est devenu sa chanson, sur d'autres tranches horaires. Le rapporteur spéciale sur les défenseurs des droits de l'homme, qui travaille pour la commission africaine des droits de l'homme, se dit préoccupé par la situation de Pierre Claver Mbonimpa. Reine Alapini-Gansou rappelle qu'il devrait profiter d'une circulaire du ministre de la Justice, selon laquelle les détentions préventives sont réservées aux personnes de plus de 60 ans ou qui souffrent de maladies chroniques.